

ATELIERS ÉDUCATIFS POUR HALLOWEEN

Détails page 5

À LIRE DANS CE NUMÉRO :

Informations municipales	2
Mot du Maire	3
Lecture du compteur d'eau	3
Ouverture de l'écocentre	4
Abris d'auto temporaires	4
Page spéciale COVID-19	4
Ateliers d'Halloween pour les enfants	5
À la recherche de vieilles photos	5
Notre campagne, un milieu de vie ...	6
Bibliothèque : prêt sans contact	6
Informations aux citoyens	7
Les entreprises de chez nous	7
Calendrier municipal	8

PRÊT
SANS CONTACT

À LA
BIBLIOTHÈQUE

Détails page 6

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

M. Denis Paquin
Maire

dpaquin@sainte-angele-de-monnoir.ca



M. Mathieu Bélanger
Conseiller au poste #1

mbelanger@sainte-angele-de-monnoir.ca



Mme Hélène Laliberté
Conseillère au poste #2

hlaliberte@sainte-angele-de-monnoir.ca



M. Marc-André Viens
Conseiller au poste #3

maviens@sainte-angele-de-monnoir.ca



M. Claude Gingras
Conseiller au poste #4

info@sainte-angele-de-monnoir.ca



M. Marcel Boulay
Conseiller au poste #5

mboulay@sainte-angele-de-monnoir.ca



M. Nicolas Beaulne
Conseiller au poste #6

nbeaulne@sainte-angele-de-monnoir.ca

EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Pierrette Gendron

Directrice générale

pgendron@sainte-angele-de-monnoir.ca

Carole Dubuc

Adjointe administrative

info@sainte-angele-de-monnoir.ca

France Veilleux

Responsable des finances

comptabilite@sainte-angele-de-monnoir.ca

Maryse Robidas

Responsable des services techniques, urbanisme et environnement

mrobidas@sainte-angele-de-monnoir.ca

Catherine L'Homme

Coordonnatrice aux loisirs et aux communications

loisirs@sainte-angele-de-monnoir.ca

Stéphane Bouffard

Inspecteur des travaux publics

info@sainte-angele-de-monnoir.ca

Gabriel Marquis

Employé des travaux publics

info@sainte-angele-de-monnoir.ca

Kevin Robinson

Directeur du service de la sécurité incendie

incendie@sainte-angele-de-monnoir.ca

NOS COORDONNÉES

Bureau municipal

5, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir
Tél. : 450 460-7838 | Télécopieur : 450 460-3853
info@sainte-angele-de-monnoir.ca
www.sainte-angele-de-monnoir.ca

Du lundi au jeudi 8 h 30 à 16 h
Vendredi 8 h 30 à 12 h

*** SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT**

Bibliothèque Françoise Guertin Lachance

7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir
Tél. : 450 460-3644 poste 229
www.sainte-angele-de-monnoir.ca / onglet Bibliothèque

Mardi 19 h à 21 h
Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 10 h à 12 h

*** SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT**

Centre communautaire Charles-D'Auteuil

1 rue des Loisirs, Sainte-Angèle-de-Monnoir
Tél. : 450 460-3590

Pour la réservation de la salle, contactez Carole Dubuc
au 450 460-7838, poste 221

RÉSERVATION DE SALLE suspendue

Mot du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
Bonjour à vous toutes et tous,

Il me fait plaisir de vous partager les informations ci-dessous sur différents sujets susceptibles de vous intéresser.

Deuxième vague de la COVID-19 à Sainte-Angèle-de-Monnoir :

Au moment même où je rédige ces lignes, nous sommes au tout début du mois d'octobre et la deuxième vague de la COVID-19 est bel et bien partie au Québec. Comme vous, que ce soit en tant que maire ou à titre personnel, la situation me préoccupe. Où cela nous mènera-t-il? Plusieurs font des prédictions, mais personne ne sait réellement. Le pouvoir que l'on a sur la situation est bien limité. Je me doute que vous en avez assez d'en entendre parler. Depuis de nombreux mois, il n'y a pas un seul bulletin de nouvelles qui n'en fait pas mention. La répétition des mêmes messages finit par user. Voilà qui donne un gros avantage au virus par rapport aux humains, car lui et nous n'avons pas la même notion du temps. Pour nous,

une journée ou un an, ça fait une grosse différence. Pour le virus? Pas du tout. Alors il se fout éperdument que l'on trouve ça long et que l'on ait hâte que cela finisse. Lui ne se fatigue pas et a autant d'énergie et de pouvoir de contagion qu'à la première heure.

Alors qu'est-ce qu'un maire d'une petite communauté de 1770 personnes peut bien faire en de telles circonstances pour se rendre utile? Bien peu de choses hélas. Toutefois, je crois qu'il est de mon devoir de tenter de vous encourager et de contribuer à ce que soit gardé à l'esprit que ce petit monstre inodore, invisible, impalpable et sans goût est bel et bien encore parmi nous. Ce subtil hypocrite qui se rit des limites géographiques rôde continuellement et attend un moment de distraction ou de baisse de vigilance pour nous avoir dans le détour. Alors, s'il vous plaît, restez à l'affût afin de préserver au maximum la santé de tous les angéloiriennes et angéloiriens. Je crois en ce que la science dit, à savoir que le cumul de gestes individuels de prévention fait une différence. Pour le bien de tous et pour vous-même, merci de maintenir vos efforts.

Denis Paquin,
Maire



Lecture obligatoire du compteur d'eau

Vous recevrez, au cours du mois d'octobre, un formulaire qui vous permettra d'effectuer la lecture de votre compteur d'eau. Suivez les indications inscrites sur le formulaire afin de nous le retourner, dûment rempli, avant le 30 octobre.

ATTENTION ! Les propriétaires qui font défaut de prendre la lecture de leur compteur d'eau et de la retourner à la Municipalité dans le délai imparti prévu s'exposent à une pénalité et ce, conformément au règlement numéro 505-18, adopté par la Municipalité.

Comment faire la lecture de son compteur ?

1- Assurez-vous de connaître l'emplacement de votre compteur d'eau.

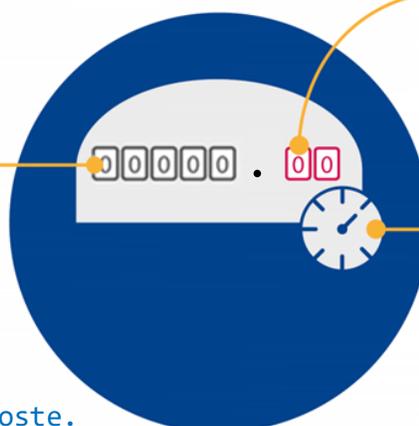
Dans la majorité des résidences, il est installé au sous-sol, sur le mur de façade de la maison (près de la valve de l'entrée d'eau principale).

2- Lisez les chiffres du cadran numérique de gauche à droite.

3- Indiquez sur le formulaire tous les chiffres inscrits sur le cadran (incluant les zéros).

4- RETOUR DU FORMULAIRE :
Dépôt dans la chute à lettres, par courriel (info@sainteangelede-monnoir.ca) ou par la poste.

Les m³ sont en noir sur fond blanc
(4 à 5 chiffres)



Les dixièmes et centièmes de m³ sont en couleur
(1 à 2 chiffres)

Témoin de consommation
Lorsqu'il y en a un, et que tous les robinets sont fermés, il ne doit pas tourner !

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal au 450 460-7838, poste 221



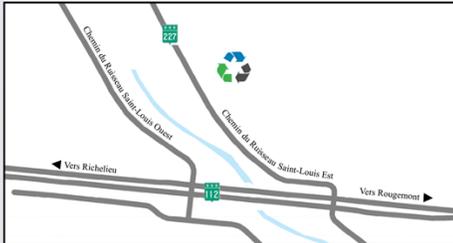
Grande ouverture!

MRC DE ROUVILLE

14 octobre 2020

Écocentre de Marieville

135, Chemin du Ruisseau Saint-Louis Est (route 227)



HORAIRE

MARIEVILLE

Été | Du 1^{er} avril au 31 octobre
Ouvert de 9 h à 17 h du mercredi au samedi
Fermé le dimanche, lundi et mardi

Hiver | Du 1^{er} novembre au 31 mars
Ouvert de 9 h à 17 h du jeudi au samedi
Fermé le dimanche, lundi, mardi et mercredi

*** SAINT-CÉSAIRE ***

Veillez noter que l'ouverture de l'écocentre de Saint-Césaire est prévue au printemps 2021 seulement.

L'accès est **gratuit** pour tous les résidents et résidentes de la MRC de Rouville.

MODE DE FONCTIONNEMENT

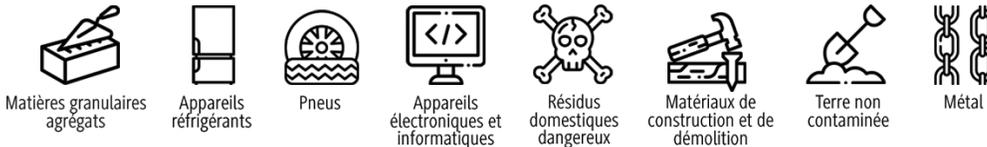
- Vous devez présenter une **preuve de résidence**.
- Le **tri des matières** apportées est obligatoire.
- Déposer vos matières **aux endroits désignés** par les préposés.
- Vous êtes **seul responsable** du déchargement de vos matières.
- **Circuler prudemment** sur le site.
- Arriver **30 minutes avant** la fermeture du site.



COVID-19 | MESURES PARTICULIÈRES

- **Distanciation physique** de 2 mètres en tout temps.
- **Un seul utilisateur** par quai à la fois.
- **Pelles et balais non fournis.**

EXEMPLES DE MATIÈRES ACCEPTÉES



* Une liste plus exhaustive des **matières acceptées et refusées** se retrouve sur le site Internet de la MRC de Rouville au mrcrouville.qc.ca.

? LIGNE INFO-COLLECTES

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)

infocollectes@mrcrouville.qc.ca
www.mrcrouville.qc.ca

Informations sur les abris d'auto temporaires

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire à partir du 15 octobre 2020.

Voici quelques règles à respecter :

- L'abri doit être situé dans l'allée d'accès au stationnement;
- L'abri doit être situé à au moins 1 mètre de l'emprise de la voie de circulation;
- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain;
- Un seul abri d'auto temporaire par terrain est autorisé;
- Le démantèlement de l'abri et de sa structure doit être fait au plus tard le 15 avril 2021;
- L'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au règlement 381-07 et amendement.



COVID-19

Une page spéciale **COVID-19** a été créée et vous pouvez y avoir accès en visitant le site web de la Municipalité au www.sainte-angele-de-monnoir.ca. L'onglet est bien visible sur la page d'accueil.

Cette page est mise à jour dès qu'il y a des développements. N'hésitez pas à la consulter fréquemment.

Vous y trouverez toutes les nouvelles concernant la situation actuelle de la pandémie, autant localement que pour la région et la province.

D'ailleurs, un lien y est inséré afin de visionner la carte du nombre de cas cumulés de Covid-19 par municipalité en Montérégie. Vous y verrez donc l'évolution du virus chez nous.

La Municipalité respectera les prochaines recommandations de la Direction de la Santé publique du Québec pour le déroulement de la cueillette de bonbons du 31 octobre. Restez à l'affût de nos communications pour en savoir plus.



Joignez-vous à l'aventure!



ATELIERS ÉDUCATIFS POUR

HALLOWEEN

avec notre sorcière Philomène

Des vidéos animés pour s'amuser
et découvrir à la maison.

À faire et à refaire selon votre
horaire au cours du mois d'octobre

PLUSIEURS THÈMES
DIFFÉRENTS

SCIENCES

BOUGEOTTE

CONTES & LÉGENDES

ARTS

et bien plus!



Évidemment, la fête d'Halloween sera différente pour tous cette année. La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir offre à ses petits citoyens une série de capsules vidéo animées qui pourront vous mettre dans l'ambiance malgré tout. Ces ateliers s'adressent aux enfants d'âge préscolaire et primaire, mais nous vous encourageons à les découvrir en famille!

Pour accéder aux capsules

SITE WEB : <https://agencelesindispensables.com/forfait-halloween-acces-reserve-ste-angele-de-monnoir/>

MOT DE PASSE SECRET : HALLOWEENMONNOIR#2020

(aussi disponible sur notre site web et page Facebook pour obtenir le lien direct)

Vous avez jusqu'à la fin du mois d'octobre pour faire et refaire les 10 ateliers diversifiés qui sont offerts.

Recueil de textes sur l'histoire de notre village

Dans les derniers mois, Mme Lucille Girard a publié plusieurs textes sur le groupe Facebook *Les Villageois de Sainte-Angèle-de-Monnoir* nous rappelant la belle époque de notre village. Les parutions ont été si appréciées par les citoyens que Mme Girard en est venue à l'idée d'en créer un recueil.

Le travail avance bien, mais elle a maintenant besoin de vous pour mettre de la couleur dans son projet !

Avez-vous de vieilles photos de Sainte-Angèle-de-Monnoir et ses habitants, soit en version numérique ou papier que vous pourriez nous faire parvenir?



Vous pouvez nous les apporter au bureau municipal (5, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir) ou nous les transmettre à loisirs@sainte-angele-de-monnoir.ca.

(Les versions originales vous seront remises après numérisation)



Cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie « NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER »

Une initiative de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, de 13 MRC et de l'agglomération de Longueuil, soutenus par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

LE PARTAGE DE LA ROUTE

Partout, les routes sont de plus en plus achalandées. Chaque usager doit les partager, qu'il soit automobiliste, conducteur de machinerie lourde ou cycliste. Ce partage représente un défi quand le véhicule devant nous ou qui nous croise est un tracteur souvent très large et qui roule lentement. Ce partage de la route demande également une grande vigilance pour les agriculteurs qui n'ont pas d'autre choix que d'emprunter la voie publique pour se déplacer d'un champ à un autre avec de la machinerie parfois imposante.

POUR LE CONDUCTEUR DE LA MACHINE AGRICOLE

Autorisé à circuler sur les routes, le producteur qui conduit de la machinerie agricole manœuvre avec précaution. Il respecte aussi plusieurs règles, comme ne pas rouler dans l'accotement, se conformer aux normes de visibilité, de jour comme de nuit, ne pas dépasser la vitesse maximale de 40 km/h ou éviter d'échapper sa cargaison. Afin de faciliter la circulation, les agriculteurs prévoient leurs déplacements, le plus souvent possible, en dehors des heures de pointe.

POUR LES AUTRES UTILISATEURS DE LA ROUTE

Le Code de la sécurité routière permet de dépasser une machinerie agricole en empiétant sur une ligne continue, simple ou double, uniquement si cette manœuvre de dépassement est sans danger. Pour le faire en toute sécurité, on s'assure que la voie est libre sur une distance suffisante et que le conducteur du tracteur ne s'apprête pas à tourner, par exemple pour s'engager dans un champ. On conserve également une distance sécuritaire avec le véhicule agricole, avant et après le dépassement, et on

ralentit à l'approche d'une ferme ou d'une entrée de champ cultivé. En adoptant un comportement prudent et respectueux, on facilite le travail des agriculteurs et on évite des collisions malencontreuses.

La présence de machineries agricoles sur les routes est concentrée à certaines périodes de l'année, particulièrement au printemps durant la période des semis et à l'automne durant la période des récoltes. Patience, prudence et compréhension mutuelle doivent être la règle d'or. Il en va de la sécurité de tous.

Bibliothèque Françoise Guertin Lachance

Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, afin de limiter la propagation du virus, la bibliothèque offre le service de **PRÊT SANS CONTACT**.

Il suffit de prendre rendez-vous

par courriel (biblio@sainte-angele-de-monnoir.ca) ou par téléphone (450 460-3644).

La Bibliothèque est à la recherche de bénévoles.

Vous avez quelques heures par mois à offrir et souhaiteriez être bénévole pour la bibliothèque ?

Contactez Carole Rowden au 514-603-9513



DÉCOUVREZ TOUTES LES NOUVEAUTÉS
EN CLIQUANT SUR LE BOUTON BLEU « NOUVEAUTÉS »
AU WWW.SAINTE-ANGELE-DE-MONNOIR.CA/BIBLIOTHEQUE



Les entreprises de la région



Me Lynda Martineau
- Notaire -

211, rue Mayrand, bureau 4
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC J3B 3L1

450 349-5845

450 349-5879

lmartineau@notarius.net

Besoin de services de notaire ? Contactez Me Lynda Martineau, résidente de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Consultation à domicile possible

Affichage publicitaire dans le bulletin municipal

Les commerces et entreprises de la région sont invités à afficher leurs publicités dans le bulletin municipal mensuel.

Profitez de l'occasion pour faire connaître votre entreprise!

Faites parvenir votre fichier et/ou photo avant le 5 de chaque mois à l'adresse suivante : loisirs@sainte-angele-de-monnoir.ca.

Le paiement des frais doit être fait au bureau municipal par chèque, en argent ou par Interac au moment de l'entente.

FORMAT	1 parution	12 parutions (sans modification)
Carte d'affaires	30 \$	300 \$
1/4 de page	50 \$	500 \$
1/2 page	75 \$	750 \$
Page pleine	100 \$	1 000 \$



Office d'Habitation
Haute-Yamaska-
Rouville

Offre d'emploi OHHYR manœuvre en déneigement

Pour la saison d'hiver 2020/2021, l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska Rouville est à la recherche d'un **Manœuvre en déneigement (pelleteur)** sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Description de tâches:

- Effectuer manuellement le déneigement des trottoirs d'un immeuble à revenus
- Effectuer les vérifications d'usage avant le départ;
- Faire l'épandage d'abrasifs au besoin;
- Offrir un service de qualité aux résidents;
- Faire le suivi des bris de l'équipement;
- Respecter les normes de qualité, de santé et de sécurité de l'entreprise.

Conditions d'emploi:

- Salaire: selon l'expérience
- Horaire : au besoin (jour, soir, nuit, fin de semaine)
- Statut d'emploi: saisonnier, de la mi-novembre à la mi-avril
- Lieu de travail: 8, rue Boulais, Sainte-Angèle-de-Monnoir
- Date d'entrée en fonction: 15 novembre 2020. Possibilité de commencer avant pour la fermeture des terrains

Les candidats recherchés doivent être assidus, responsables, avoir le souci du travail bien fait et doivent adorer l'hiver afin d'affronter nos tempêtes hivernales.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par courriel au plus tard le 15 octobre 2020 à info@ohhyr.ca.

Seules les candidatures retenues seront contactées.

Un geste simple pour un voisinage harmonieux!



**Joignez-vous à la page Facebook de la
Municipalité de
Sainte-Angèle-de-Monnoir
pour connaître toutes les nouvelles
concernant notre village !**

Recherchez « **Municipalité
Sainte Angèle de Monnoir** »
sur Facebook



CALENDRIER



OCTOBRE

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
11	12 Action de grâce Bureau municipal fermé	13	14 OUVERTURE ÉCOCENTRE MRC DE ROUVILLE	15	16	17
18	19	20	21	22 Limite inscription collecte branches	23	24
25	26	27	28	29	30	31
COLLECTE DE BRANCHES (inscription internet obligatoire)						

NOVEMBRE

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2	3	4	5	6	7 La collecte des RDD et TIC se fait à l'écocentre
8	9 La collecte des résidus organiques se fait aux 2 semaines	10	11 Jour du souvenir	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21

LÉGENDE :



Collecte déchets domestiques



Collecte RDD et TIC



Semaine de collecte de branches



Collecte matières recyclables



Collecte résidus volumineux



Bibliothèques ouverte



Collecte matières organiques



Collecte feuilles, chaumes, brindilles



Séance du Conseil

COLLECTE DE BRANCHES D'ARBRES

Date : du 26 au 30 octobre 2020

Inscription obligatoire au
www.mrcrouville.qc.ca

Les branches doivent être déposées au sol, en vrac, sans attache.



COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS

(feuilles, chaumes et brindilles)

Dates : 23 octobre, 6 et 20 novembre 2020

SACS DE PAPIER
À VENDRE À PETIT PRIX
Au bureau municipal (5, chemin du Vide)

1,70\$ pour 5 sacs

SACS DE
PLASTIQUE
INTERDITS